

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 94-0207/PRE portant création Le commission ad hoc d'audit de la situation de la Laiterie de Djibouti.

n° 94-0207/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
17 février 1994

Numéro JO
n° 4 du 28/02/1994

Date du numéro
28 février 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

une commission ad hoc d'audit de la situation de Laïterie d'Etat de Diibouti est crée. cette commission est composée comme suit : President :Farah Ali Ainan — directeur général de l'I.E.M. membres: MAhamoud Yonis Kalif — directeur des Finances, à Emok N'Dolo — expert comptable de cabinet COLAS, Ibrahim Hamadou — agent comptable de l'ONED. Youssef Mohamed Eusman – Chambre de Commerce. Cette commission examinera la situation de la Laïterie d'Etat de Djibouti et remettra Ses conclusions dans les 45 jours au président du conseil d'administration qui convoquera à nouveau le conseil d'administration dans les mois. Le directeur de la Laiterie collaborera étroitement avec la commission